

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le		01012024		et clos le		31122024		Régime simplifié d'imposition		x																			
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe								Régime réel normal																					
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre																													
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case																													
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE																													
Désignation de la société:						Adresse du siège social:																							
Société SAS A.L.						81 RUE DE FRESNES																							
SIRET		9		0		0		1		7																			
Adresse du principal établissement:						Ancienne adresse en cas de changement:																							
REGIME FISCAL DES GROUPES																													
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)																													
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante																													
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:																													
						SIRET																							
B ACTIVITE																													
Activités exercées						Si vous avez changé d'activité, cochez la case																							
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)																													
1 Résultat fiscal						Bénéfice imposable au taux normal						0		Déficit															
Bénéfice imposable à 15%						33		402		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %																			
2 Plus-values						PV à long terme imposables à 15%								PV à long terme imposables à 19%															
						Autres PV imposables à 19%								PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)													
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations																													
Entreprises nouvelles, art 44 sexies								Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A								Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies													
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A								Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies								Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies													
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies								Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A								Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies													
Société d'investissement immobilier cotée								Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies								Autres dispositifs													
						Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)												Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %											
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :						dans le secteur productif, art. 244 quater W																							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)																													
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt																													
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.																													
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)																													
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%																													
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE																													
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?						OUI		x		NON		Si oui, indication du logiciel utilisé				CEGID													
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.																													
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:						Nom et adresse du conseil:																							
FINEX AUDIT 166 Boulevard Voltaire 75011 PARIS Tél: 0143562940												Tél:																	
OGA/OMGA		Viseur conventionné		(Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:																							
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:						Date:		17/04/2025		Lieu		CHEVILLY-LARUE																	
						Qualité et nom du signataire:		PRESIDENT		Signé par :																			
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné										Signature		LAGNEB ANISSE																	
Examen de conformité fiscale (ECF)												DCF58E8B9A6244A...																	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copie Quadern

Désignation de l'entreprise										Société SAS A.L.										Néant		*																																					
Adresse de l'entreprise										81 RUE DE FRESNES										94550 CHEVILLY-LARUE																																							
Numéro SIRET *										90012679800017										Durée de l'exercice en nombre de mois *										12										Durée de l'exercice précédent *										12									
																				Exercice N clos le										31122024										Exercice N-1 clos le										31122023									
ACTIF										Brut										Amortissements - Provisions										Net										Net																			
										1										2										3										4																			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *		010		100 000		012				100 000				100 000																																											
		Autres *		014		9 250		016		9 250																																																	
	Immobilitisations corporelles *		028		29 200		030		17 632		11 568		17 408																																														
	Immobilitisations financières * (1)		040				042																																																				
	Total I (5)		044		138 450		048		26 882		111 568		117 408																																														
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		8 715		052				8 715		9 456																																															
		Marchandises *		060		3 380		062		3 380		3 264																																															
	Avances et acomptes versés sur commandes		064				066																																																				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068				070																																																			
		Autres * (3)		072		360		074		360																																																	
	Valeurs mobilières de placement		080		50		082				50		50																																														
	Disponibilités		084		5 453		086				5 453		5 017																																														
	Charges constatées d'avance *		092				094																																																				
	Total II		096		17 958		098				17 958		17 787																																														
	Total général (I+II)		110		156 408		112		26 882		129 526		135 195																																														
PASSIF										Exercice N										Exercice N-1																																							
										NET										NET																																							
										1										2																																							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *										120										5 000										5 000																												
	Ecart de réévaluation										124																																																
	Réserve légale										126										500										500																												
	Réserves réglementées*										130																																																
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)										131																																																
	Report à nouveau										134										7 839										4 249																												
	Résultat de l'exercice										136										28 216										3 590																												
	Subventions d'investissement										137																																																
	Provisions réglementées										140																																																
	Total I										142										41 554										13 339																												
Provisions pour risques et charges										154																																																	
DETTE (4)	Emprunts et dettes assimilées										156										53 507										70 357																												
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										164																																																
	Fournisseurs et comptes rattachés										166										12 929										19 245																												
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)										169										6 284																																						
	Comptes courants d'associés										173										5 800										14 000																												
	Autres dettes										175																																																
	Produits constatés d'avance										174																																																
Total III										176										87 972										121 856																													
Total général (I + II + III)										180										129 526										135 195																													
RENOVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193				(4)	Dont dettes à plus d'un an		195																																																
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197				(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182																																																
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs		199				(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184																																																

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise										Néant		*													
A - RÉSULTAT COMPTABLE										Exercice N clos le				Exercice N-1 clos le											
										13	1	1	2	2	0	2	4	13	1	1	2	2	0	2	3
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				dont export		209			210	27 261				41 241										
	Production vendue		biens		et livraisons		215			214	185 848				131 225										
			services *		intracommunautaires		217			218															
	Production stockée *				(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222														
	Production immobilisée *										224														
	Subventions d'exploitation reçues										226														
	Autres produits										230	2				11 302									
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A.				(I)						232	213 111				183 769									
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)										234	20 970				28 484									
	Variation de stock (marchandises) *										236	(116)				(990)									
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)										238	43 749				45 835									
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *										240	741				(2 318)									
	Autres charges externes * :				(dont crédit bail : - mobilier		- immobilier		242	36 644				35 893											
	Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	1 597		244	3 888				2 246										
	Rémunérations du personnel *										250	64 227				56 652									
	Charges sociales (cf. renvoi 380)										252	2 953				7 312									
	Dotations aux amortissements *				(dont amortissement du fonds de commerce		255			254	5 840				5 328										
	Dotations aux provisions										256														
	Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262	0				22												
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260																				
	Total des charges d'exploitation				(II)						264	178 895				178 464									
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270	34 216				5 304									
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)						280														
	Produits exceptionnels				(IV)						290														
	Charges financières				(V)						294	814				1 081									
	Charges exceptionnelle		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347			300	176																
			dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348																				
	Impôts sur les bénéfices *				(VII)						306	5 010				633									
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)										310	28 216				3 590										
B - RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2							312	28 216				314										
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *										316														
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles										318														
	Provisions non déductibles *										322														
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)										324	5 010													
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248			330	176													
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)		249			251															
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										998														
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										999														
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997														
	Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexies)		986	Zone franche urbaine (44 octies A)		987	Zones de revitalisation de la défense (44. septuies)		127	Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)		138							342	Signé par : DCF58E869A6244A.				
(FRR) France Ruralités Revitalisation(art.44 quinquies A)		181	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)		989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991																	
Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)		345	Investissements et souscriptions outre-mer		344	Créance due au report en arrière du déficit		346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)		992			350											
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de développement prioritaire (44 septuies)		993																	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS										Bénéfice col. 1				352	33 402				354						
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)										356														
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :														360										
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS										Bénéfice col. 1	Déficit col. 2			370	33 402				372					

SAS A.L.
Au capital de 5 000 Euros
Siège Social : 81 RUE DE FRESNES
94550 CHEVILLY-LARUE
RCS : CRTEIL B 900 126 798

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025**

L'An deux mille vingt-cinq,
A 11 heures,

Les associés de la Société SAS A.L., se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège de la société au **81 RUE DE FRESNES 94550 CHEVILLY-LARUE**, sur convocation faite tous moyens adressée le 15 JUIN 2025 à chaque associé.

Sont présents :

- **Monsieur LAGNEB ANISSE**, titulaire de 25 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- **Monsieur LAGNEB LOTFI**, titulaire de 25 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 50 actions sur les 50 actions composant le capital social.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur LAGNEB ANISSE**, en sa qualité de Président et **Monsieur LAGNEB LOTFI**, en sa qualité de Directeur Général de la société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,

- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat, arrêtés au 31 décembre 2024,
- Le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce.

Le Président donne lecture du rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 28 216 euros de la manière suivante :

Le Bénéfice de l'exercice	28 216 euros
---------------------------	--------------

Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	7 839 euros

Solde	36 055 euros
-------	--------------

En totalité au compte « report à nouveau »
qui s'élève ainsi à 36 055 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Monsieur LAGNEB ANISSE
Le Président et associé

Signé par :

DCF58E869A6244A...

Monsieur LAGNEB LOTFI
Directeur Général et associé

Signé par :

53DB626984864D8...

SAS A.L.
Au capital de 5 000 Euros
Siège Social : 81 RUE DE FRESNES
94550 CHEVILLY-LARUE
RCS : CRTEIL B 900 126 798

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 28 216 euros de la manière suivante :

Le Bénéfice de l'exercice	28 216 euros
---------------------------	--------------

Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	7 839 euros

Solde	36 055 euros
-------	--------------

En totalité au compte « report à nouveau »
qui s'élève ainsi à 36 055 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président
Monsieur LAGNEB ANISSE

Signé par :

DCF58E869A6244A...